

# SEMAINE DE COURSES ACSCF à COURCHEVEL du 23 au 27 janvier 2021

## R E G L E M E N T

1. La compétition est ouverte aux membres des clubs affiliés à la FFS et appartenant à n'importe quel comité de ski FFS.  
**L'esprit de la compétition est celui correspondant à l'ancien circuit SKI ENTREPRISE. Tous les coureurs sont cordialement invités (Clubs CORPOS, CITADINS, MASTERS, etc...).**
2. Chaque concurrent doit être titulaire d'une licence F.F.S 2020/2021 délivrée par le Club qu'il représente.
3. L'organisation de la semaine prévoit : **3 slaloms , 3 géants , 2 super géant**
4. Le règlement de l'épreuve est celui de la FEDERATION FRANÇAISE DE SKI en vigueur à cette date. Un comité de course aura lieu la veille de chaque épreuve sur le site.  
**Les épreuves seront homologuées séparément pour les Dames et Hommes, sauf si le nombre de dames n'est pas assez élevé pour obtenir une pénalité (course Mixte)**
5. Le port du casque homologué RH2013 et de la protection dorsale est obligatoire dans toutes les épreuves.
6. Ordre de départ :  
le tirage au sort se fera durant le comité de courses en présence d'un représentant de chaque Club engagé et du délégué technique F.F.S, dans un lieu choisi par l'organisateur.  
**Sauf décision contraire par le Jury si les conditions l'exigent à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche, le BIBO de la 2<sup>ème</sup> manche sera systématiquement effectué sur 30 coureurs, ou tous les coureurs s'ils sont moins de 30 au départ.**  
**Il est adopté dans chaque manche de faire partir dans un premier groupe les concurrents MASTERS VETERANS (55 ans ou plus) respectivement dans chacune des courses Dames et Hommes, sauf si leur classement en Points FFS leur permet d'entrer dans le tirage au sort des 15 concurrents les mieux classés, et qui partent dans un 2<sup>ème</sup> groupe immédiatement après les MASTER-V.**  
Le Départ du premier groupe MASTER-V sera organisé dans l'ordre des plus anciens aux plus jeunes. Idem pour la 2<sup>ème</sup> manche.
7. Les résultats seront établis de la façon suivante :
  - un classement individuel à chaque épreuve
  - un classement par équipe mixte sur chaque épreuve
  - un classement individuel type Coupe du Monde
  - un classement individuel retenant uniquement les coureurs ayant été classés à tous les épreuves et par addition des points courses correspondant
  - un classement par équipe combinant tous les résultats de la semaine de courses
8. L'assurance des coureurs et des responsables de Clubs est à la charge des Clubs engagés.  
L'ACSCF et le Club organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents qui pourraient survenir aux coureurs ou officiels pendant l'entraînement ou la compétition.
9. L'organisateur
  - se réserve le droit de limiter le nombre de participants aux compétitions et de changer l'ordre et la nature des épreuves en fonction du contexte local,
  - décline toute responsabilité en cas d'annulation des compétitions pour diverses raisons impératives (Restrictions sanitaires COVID-19, conditions météo, grèves, ou incidents techniques graves).

FIN